

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE218

présenté par
Mme Marsaud, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« revalorisation »

le mot :

« révision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.